

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 6 avril 2017
Rapporteur :
Madame Marie-Christine
COUSTANS

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/04/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2017
(accusé de réception du 12/04/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

N° 2

**Composition et modalités de désignation de la Commission Locale d'Evaluation des
Charges Transférées (CLECT)**

—————

Prévue au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) connaît au moment des transferts de compétence et d'équipement, l'évaluation des charges transférées des communes à la communauté d'agglomération et inversement. Le montant des charges transférées est ensuite imputé sur les attributions de compensation des communes.

Chacune des communes doit avoir au moins un représentant, qui doit être un élu du conseil municipal. Au-delà, la composition est libre, le mode de désignation également (délibération du conseil communautaire et/ou des communes, arrêté du président...).

Il est proposé au conseil municipal de fixer le nombre de représentants comme suit :

3 sont désignés par le conseil communautaire ;

3 par le conseil municipal de la ville de Quimper ;

1 par le conseil municipal de chacune des autres communes membres.

Pour chaque membre titulaire, un suppléant est également désigné.

Il convient ainsi de désigner trois titulaires et trois suppléants pour représenter la commune de Quimper.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par le maire.

Les conseillers municipaux suivants représenteront la ville de Quimper à la commission locale d'évaluation des charges transférées :

	<i>Titulaires :</i>	<i>Suppléants :</i>
<i>1</i>	<i>Georges-Philippe FONTAINE</i>	<i>Isabelle LE BAL</i>
<i>2</i>	<i>André GUENEGAN</i>	<i>Valérie GACOGNE</i>
<i>3</i>	<i>Brigitte LE CAM</i>	<i>Laurence VIGNON</i>